



Madame, Monsieur et Cher (e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convier à la réunion des membres du Comité Syndical de l'USESA qui aura lieu le :

JEUDI 27 MARS 2025 à 18 H 00
Réunion au siège de l'USESA
4 Bis Avenue Gustave Eiffel à CHATEAU- THIERRY 02400

A l'ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 18 février 2025

Travaux :

- 2) Travaux courants de renouvellement de canalisations et reprise de branchements 2025 (marché 2025 USESA 01) : résultat de la consultation et attribution
- 3) Lancement de la consultation pour l'interconnexion de la commune de Marolles

Patrimoine

- 4) Lancement de la consultation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation du forage F1bis de Torcy en Valois et diagnostic des puits de Pavant /Brécý / C2 et P11

Protection de la ressource / Environnement

- 5) Lancement de la consultation pour l'AAC d'Haramont

Défense Incendie

- 6) Programme des travaux 2025
- 7) Information sur les décisions prises en vertu de la délégation générale confiée au Président
- 8) Questions diverses

Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne
4 bis avenue Gustave Eiffel, 02400 Château-Thierry
Tél. : 03 23 71 02 80 - Mail : contact.eau@usesa.fr

Je compte vivement sur votre présence et je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur et Cher (e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Le 20 mars 2025
Le Président

Hugues DAZARD



Mention pour les délégués titulaires empêchés de participer à la réunion :

*Il vous est rappelé que le délégué suppléant peut siéger aux réunions du comité syndical à la place du délégué titulaire, en cas d'empêchement temporaire de ce dernier (article L 5211-6 du CGCT)
Dans ce cas, le délégué titulaire empêché doit informer le Président de l'USES A du suppléant qu'il aura désigné pour siéger au comité syndical à sa place.
A toutes fins utiles, la liste des délégués suppléants vous est jointe au présent envoi.*

*Nous vous invitons à prévenir le Président de l'USES A par mail à : contact.eau@usesa.fr
Le suppléant désigné doit être destinataire de la présente convocation et des documents annexés à celle-ci.
Ces documents seront transmis par l'USES A au suppléant désigné.*